



SDEPA SYNDICAT
D'ÉNERGIE
DES PYRÉNÉES
ATLANTIQUES

l'énergie de nos territoires

www.sdepa.com.fr



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2012



LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Transition Énergétique... Le SDEPA s'engage

Le débat national sur la transition énergétique de la France, qui se déroule actuellement dans chaque département sous le pilotage des Régions s'achèvera prochainement. Ses conclusions devraient permettre la rédaction d'une loi de programmation énergétique à la fin de l'année.

Mais que peut-on retenir de ces débats locaux ?

Avant tout, que ceux-ci ont rassemblé principalement des initiés, et que le grand public apparaît beaucoup plus préoccupé par la situation économique du pays que par les questions énergétiques pour l'instant.

Ce constat doit rappeler à nos Décideurs qu'énergie et économie sont indissociables.

Aussi, il n'y aura pas de transition énergétique réussie en France, si celle-ci ne prend pas en compte quatre paramètres indispensables :

1- Tout d'abord, la nécessité de ne pas agir seuls, dans un contexte mondial où les pays en développement aspirent à l'économie de marché avec ses conséquences désastreuses sur le climat (construction d'une centrale à charbon par semaine en Chine).

2- Ensuite, l'obligation de structurer en France des filières économiques, qu'il s'agisse du démantèlement du nucléaire, du développement des énergies renouvelables ou de la maîtrise de l'énergie (la filière photovoltaïque ne s'est toujours pas relevée des changements de tarifs d'achats décidés par l'État au cours des trois dernières années).

3- De même, l'augmentation des prix de l'énergie pour l'utilisateur devra être contenue.

Les théories sur une énergie chère incitant à moins consommer, ne valent en effet que pour les Cabinets où les groupes de pression qui les préconisent, les usagers envisageant certainement la question sous un autre angle, le pouvoir d'achat étant au cœur de leurs préoccupations.

4- Enfin, la problématique du réseau devra être prise en compte.

La qualité de l'électricité distribuée en dépend. La notion de péréquation et de solidarité nationale ne doit pas être occultée.

En participant aux différents débats organisés au niveau régional et national au travers de la FNCCR, le SDEPA affirme clairement ces nécessités et apporte sa contribution à la réflexion générale. Qu'en ressortira-t-il ?

Par les informations qu'il comporte et au-delà de son caractère obligatoire, ce rapport annuel d'activité qui est adressé à tous les Maires et délégués des communes, constitue un outil privilégié d'information et de communication sur ces questions fondamentales, sachant que les élus du SDEPA et le personnel de l'établissement, se tiennent bien entendu à votre disposition pour répondre à vos interrogations.

Denise Saint-Pé

Article L.5212-39 du CGCT

« Le Président de l'EPCI adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus. Le Président de l'EPCI peut être entendu à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'EPCI ».

SOMMAIRE

/02 - Le mot de la présidente

/03 - Le SDEPA vous éclaire

/04 - Énergies pratiques

/05 - Les travaux

/06 et 07 - Les chiffres du SDEPA

/08 - Actualité juridique

/09 - Énergies communes

/10 et 11 - Actualité du SDEPA

/12 - Recueil actes administratifs

La Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) vient de publier son 1^{er} rapport sur le fonctionnement des marchés de détail français de l'électricité et du gaz naturel.



CONCURRENCE

➡ DES SITUATIONS DIFFÉRENTES pour l'électricité et le gaz

Le marché de l'électricité

L'analyse permet de mettre en évidence une situation concurrentielle difficile, car depuis l'ouverture du marché à la concurrence en 2007, on constate qu'un nombre limité de clients a quitté le tarif régulé. En effet, 93 % des particuliers ont conservé le fournisseur historique EDF, le recours aux offres de marché concernant essentiellement des professionnels ; cette situation s'explique avant tout par un coût d'approvisionnement trop important pour les fournisseurs alternatifs qui ne peuvent proposer un prix attractif, et ce n'est pas la hausse tarifaire de 2 % au 23 juillet 2012 qui arrange la situation car elle ne suffit toujours pas à couvrir l'évolution des coûts de fourniture.

Par ailleurs, EDF bénéficie d'une bonne image auprès du consommateur, celle-ci étant souvent associée ou confondue avec le gestionnaire de réseau ERDF. Sur ce point, la CRE a souligné dans son rapport, la nécessité de veiller au respect des codes de bonne conduite et à l'indépendance des gestionnaires de réseaux.

La CRE souligne également, que compte tenu du mode de calcul des volumes et du prix du dispositif ARENH (Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique) créé en 2011, l'électricité nucléaire réservée aux fournisseurs alternatifs n'est pas compétitive, ce qui ne laisse pas à ces derniers de marge de manœuvre suffisamment importante pour agir positivement sur le marché. La CRE prévoit donc d'améliorer ce dispositif.

Enfin, et c'est plus inquiétant, dans le cadre d'une analyse prospective, la CRE prévoit une augmentation significative du prix de l'électricité à l'horizon 2017 notamment pour les petits consommateurs.

Cette augmentation pourrait atteindre 30 % avec pour origine, à parts égales, une augmentation de la Contribution au Service Public de l'Électricité (CSPE) destinée à déve-

lopper les énergies renouvelables notamment, une augmentation du prix de l'énergie fournie et enfin, une augmentation du tarif d'acheminement versé au Distributeur ERDF (TURPE).

Le marché du gaz

Concernant le gaz, la problématique est en effet différente. Le fournisseur historique a été, dès l'origine, davantage confronté à la concurrence, les prix de gros du gaz étant compétitifs par rapport au tarif régulé.

À la fin de l'année 2012, sur le segment résidentiel, 16 % du marché est géré par des fournisseurs alternatifs.

Ainsi, sur les cinq fournisseurs au prix de marché présents sur ce segment : Poweo, Direct Energie et Altergaz proposent des offres systématiquement moins chères que le tarif réglementé, précise la CRE.

Pour le segment des gros consommateurs professionnels enfin, la CRE préconise de mettre fin au tarif réglementé au-delà d'une certaine consommation (tarif B2S soit + de 300MWh/an), ce qui permettrait, par le jeu de la concurrence, de bénéficier de tarifs intéressants.

Les achats groupés pour les collectivités pourraient clairement s'inscrire dans cet objectif, et le SDEPA réfléchit actuellement à la mise en place d'un tel dispositif.

Aux vues de ce rapport, la CRE préconise de mettre en place différentes mesures pour plus de transparence en faveur du consommateur et de revoir le mode de fonctionnement de l'ARENH, avec une visibilité sur son évolution pluriannuelle.

Le jeu de la concurrence pourra-t-il contrebalancer l'augmentation annoncée des prix de l'électricité ? Rien n'est moins sûr !

BRÈVES

Bonus-Malus en suspens

Dans le volet consacré à la précarité énergétique de la récente loi portée par le Député BROTTE, on relève des mesures comme l'extension des tarifs sociaux, l'interdiction des coupures d'électricité et de gaz en hiver pour impayés ou encore la création d'un nouveau service public de la performance énergétique de l'habitat, destiné à assister propriétaires et locataires pour effectuer des travaux dans leur logement.

Mais la tarification progressive, sous la forme d'un bonus-malus, constitue bien le cœur de cette loi âprement débattue depuis octobre 2012. Par rapport à sa version initiale, la mise en œuvre de ce dispositif complexe a été repoussée au 1^{er} janvier 2015.

Gaz : légère hausse du tarif

Les nouveaux tarifs d'utilisation des réseaux de transport de gaz naturel, entrés en vigueur au 1^{er} avril 2013 pour une période de quatre années, enregistrent une augmentation de 8.3 % cette année, puis de 3.8 % par an à compter de 2014. Ce « droit de péage » payé par les fournisseurs est répercuté au final sur les factures des consommateurs. Ces hausses, qui seront visibles à partir du 1^{er} juillet prochain, devraient entraîner une augmentation limitée à environ 0,36 €/MWh TTC, soit environ 0.5 % sur la facture finale d'un consommateur particulier moyen se chauffant au gaz.

LA CONCESSION ÉLECTRIQUE

➡ LES CHIFFRES de la concession

Réseau BT, en km	2010	2011	2012	Variation 2010/2012
Réseau souterrain	3 397	3 562	3 694	8,74 %
Réseau torsadé	5 635	5 743	5 852	3,85 %
Réseau aérien nu	2 354	2 195	2 041	13,30 %
dont faible section	761	717	659	-13,40 %
Réseau total aérien	7 989	7 938	7 893	-1,2 %
Total réseau BT	11 386	11 500	11 587	1,8 %

Taux de souterrain SDEPA 2012	Taux de souterrain national 2012
32 %	41 %

Le réseau basse tension, majoritairement présent dans les communes rurales du département, est enfoui à hauteur d'environ 32 %, valeur inférieure à la moyenne nationale de 41 % constatée sur les concessions identiques gérées par ERDF.

⚠ RAPPEL :
Il convient néanmoins de rappeler que la sécurisation du réseau BT ne passe pas que par sa mise en souterrain. En effet, le linéaire de fils nus aériens diminue d'année en année, consécutivement aux travaux de résorption par câbles aériens torsadés réalisés par le SDEPA et financés par la Tranche 5 du FACE.

Réseau HTA (en km)	2010	2011	2012	Variation 2010/2012
Réseau souterrain	3 159	3 312	3 425	8,42 %
Réseau aérien	4 700	4 599	4 533	-3,55 %
dont faible section	56	54	53	-5,36 %
Total réseau HTA	7 859	7 911	7 953	1,26%

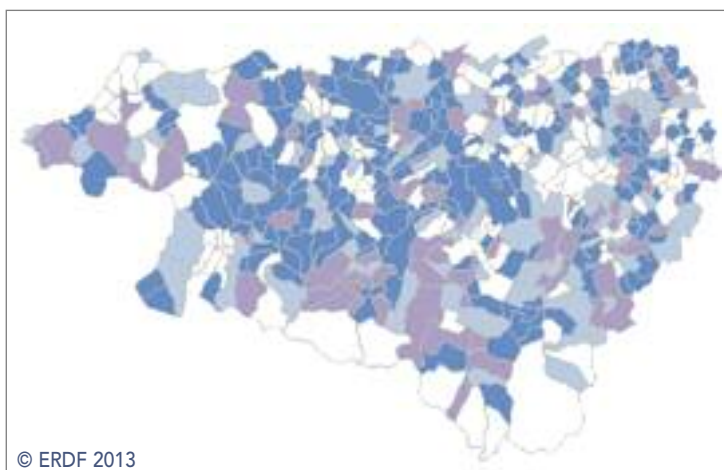
Taux de souterrain SDEPA 2012	Taux de souterrain national 2012
43 %	44 %

Le réseau HTA est enfoui à hauteur de 43 %, valeur très proche de la moyenne constatée en France sur les concessions exploitées par ERDF.

Temps moyen total de coupures par usager, par an, hors événements exceptionnels

Temps de coupure	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Concession SDEPA	97	109	113	101	85,6	97,9
National	66	78	85	85	73	80

Années	2010	2011	2012
Postes sur poteaux	5 332	5 211	5 138
Postes cabines hautes	225	216	206
Autres postes*	4 742	5 020	5 208
Nombre total de postes	10 299	10 447	10 552



Coupures par commune

Durée moyenne de coupure en minutes par commune et par an

- 0 - 60
- 60 - 120
- 120 - 180
- > 180

DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE

➡ RÉUNION DE PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS sur le réseau électrique

La 1^{ère} réunion relative aux investissements coordonnés sur le réseau public de distribution électrique du département, s'est tenue en Préfecture en 2012.

Cette réunion mettant en présence le SDEPA et ERDF, dénommée « conférence départementale relative aux investissements sur le réseau public de distribution d'électricité », instituée par la loi NOME du 7 décembre 2010, s'est déroulée dans les locaux de la Préfecture, en présence de Monsieur Jean-Charles GERAY, Secrétaire Général, représentant Monsieur Lionel BEFFRE Préfet des Pyrénées-Atlantiques.

Les acteurs de la distribution électrique que sont le SDEPA et ERDF ont largement échangé autour de leurs programmes de travaux respectifs et leur coordination.

Le diagnostic du réseau basse et moyenne tension a été dressé, faisant état des progrès à poursuivre, notamment en milieu rural tant en Béarn qu'en Pays Basque, afin de réduire les chutes de tension et les interruptions de fourniture. Le SDEPA et ERDF ont par conséquent présenté un programme d'investissement visant à sécuriser, renforcer et enfouir les réseaux.

Le SDEPA interviendra majoritairement sur les réseaux basse tension et ERDF pour une large part sur le réseau moyenne tension.

Au total et hors raccordements électriques, ce sont plus de 32 millions d'euros qui ont été programmés en terme d'investissements sur le réseau. Ces investissements doivent contribuer à diminuer encore le temps de coupure par usager, celui-ci se situant encore

au-dessus de la moyenne nationale.

L'intérêt d'une coopération et d'une coordination étroite entre le SDEPA et ERDF a été souligné, l'autorité Préfectorale se félicitant des moyens mis en œuvre en vue d'améliorer la qualité de la fourniture d'électricité aux usagers du Département des Pyrénées-Atlantiques. La seconde réunion de ce type concernant l'année 2013, vient de se tenir en Préfecture le 31 mai dernier.



Réunion du 31 mai 2013 en Préfecture sous la Présidence de M. Lionel Beffre, Préfet des Pyrénées-Atlantiques en présence du SDEPA et d'ERDF.

FINANCEMENTS

➡ LE FACE change de statut

La loi de Finances rectificative pour 2011 a transformé le Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification (FACE), en compte d'affectation spéciale de l'État.

Les Syndicats qui se sont opposés à cette transformation, au motif que la gouvernance de ce fonds ne serait plus assurée par des acteurs décentralisés, ont constaté au cours du premier semestre 2012 que leurs craintes pouvaient être fondées.

Retards de paiement des programmes antérieurs et mise en place d'une procédure de versement des crédits, difficilement compatible avec les exigences de réactivité qu'imposent les travaux

d'électrification, ont illustré les manques du nouveau dispositif. Par ailleurs, il convient de noter que la trésorerie d'un compte d'affectation spéciale est directement intégrée dans la trésorerie générale de l'État.



Travaux d'enfouissement électrique à Gan.

Aussi, en fonction du niveau de trésorerie de l'État (conséquent ou faible), les paiements auprès de nos collectivités pourraient s'en trouver largement décalés, au risque de générer à nouveau des difficultés identiques à celles rencontrées au printemps 2012 et qui impactent très directement le tissu économique local des entreprises de réseau.

La récente visite au SDEPA, du Directeur National du FACE, Dominique-Nicolas JANE, a permis d'échanger sur les problématiques de terrain et divers ajustements déjà opérés en fin d'année 2012, devraient se poursuivre au cours de l'année 2013 conformément aux attentes des syndicats. À suivre...

FINANCES

LE COMPTE administratif 2012

Le compte administratif retrace l'exécution budgétaire de l'année n - 1 et permet, au travers des résultats qu'il met en évidence, de comparer les réalisations aux prévisions budgétaires. Voici quelques chiffres significatifs :

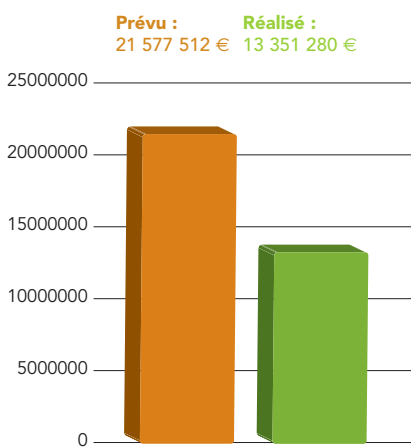
SECTION DE FONCTIONNEMENT

Du point de vue des recettes, si la redevance de concession représentait jusqu'en 2011 la ressource la plus importante dans le budget de fonctionnement du SDEPA, depuis 2012, c'est la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) qui constitue la part la plus signi-

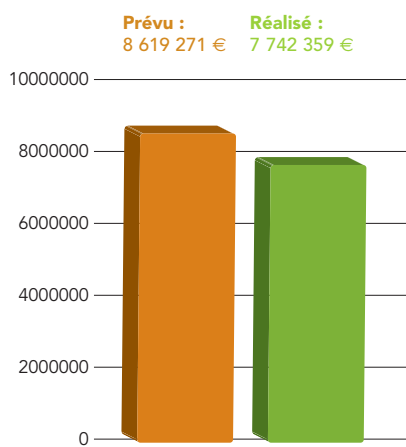
ficative. Bien entendu, la grande majorité de ce produit étant reversée aux communes, cette dépense apparaît désormais dans la section de fonctionnement où figurent également le paiement des intérêts des emprunts contractés par le SDEPA pour le compte des com-

munes, les charges à caractère général et les dépenses de personnel. Le virement prévisionnel à la section d'investissement ne fait pas l'objet d'exécution sur l'exercice, ce qui explique la différence entre les dépenses prévues et les dépenses réalisées.

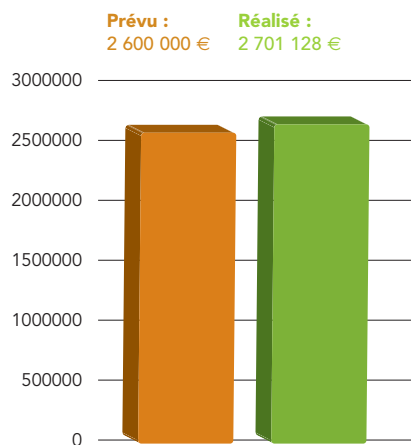
Recettes de fonctionnement de l'exercice 2012 (avec résultat 2011)



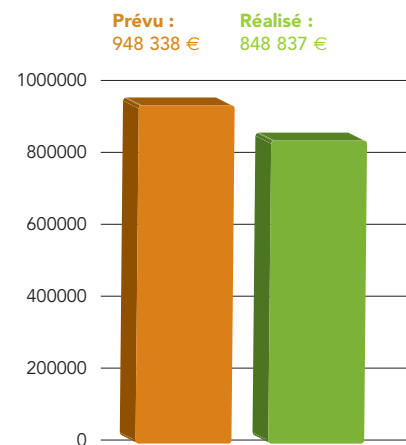
Dépenses de fonctionnement de l'exercice 2011



Redevance de concession perçue sur travaux 2010



Charges financières



Résultat de clôture 2012 :

Il s'agit de la différence entre les recettes de fonctionnement de l'exercice auxquelles s'ajoutent le résultat antérieur reporté et les dépenses de fonctionnement de ce même exercice. Il a été affecté au titre du budget 2013 par le Comité Syndical.

- Recettes de fonctionnement de l'exercice 11 223 354 €
- Résultat reporté de l'exercice antérieur 2 127 326 €
- Dépenses de fonctionnement de l'exercice 4 879 358 €
- Résultat de clôture de l'exercice 8 471 921 €

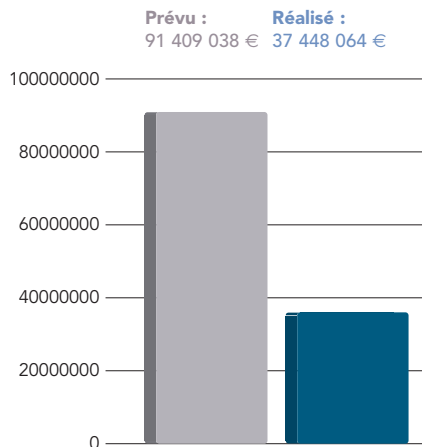
SECTION D'INVESTISSEMENT

Cet aperçu du compte administratif 2012 reprend les grandes lignes du document de travail remis aux délégués communaux en préparation du Comité Syndical du 23 mars 2013 et des balances générales transmises en commune.

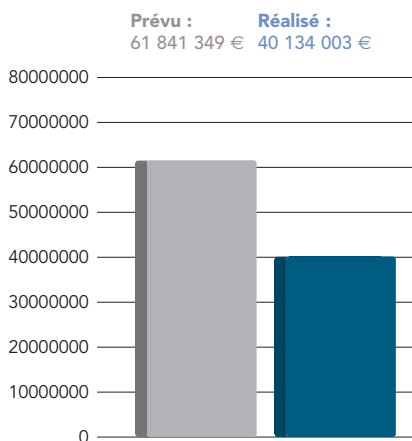
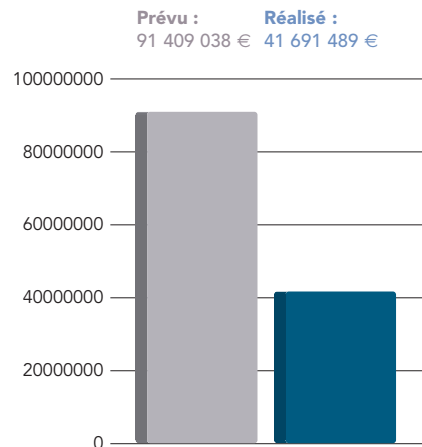
MANDATEMENT ET ENGAGEMENTS SPÉCIFIQUES TRAVAUX

(2012 AVEC REPORTS ANTÉRIEURS)

Recettes d'investissement 2012 (avec reports antérieurs)



Dépenses d'investissement 2012 (avec reports antérieurs)



Montant mandaté
20 963 005 €
+
Montant engagé
19 170 998 €
=
40 134 003 €

**soit 65 %
de la dépense
budgétisée**

(des entreprises ont été réquisitionnées par ERDF suite à la tempête Klaus et de ce fait ne sont pas intervenues pour le SDEPA)

BUDGET 2013

Avec une section de fonctionnement qui s'équilibre à 18 millions d'euros et un investissement qui se chiffre à 81 millions d'euros, le SDEPA se positionne comme un acteur économique majeur du département.

L'INVESTISSEMENT ET LA SOLIDARITÉ

Par ces temps de crise, il est important que les collectivités territoriales, qui représentent au niveau national 75% de l'investissement public, continuent d'intervenir économiquement à un niveau élevé.

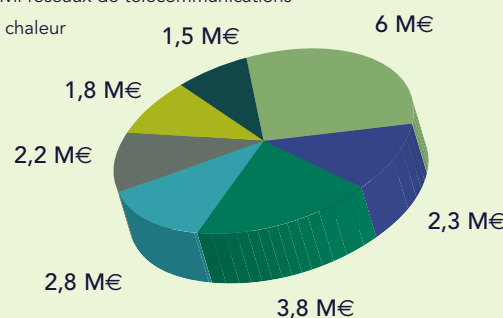
Au travers de ses programmes d'investissements 2013, le SDEPA demeure dynamique dans ce domaine, puisque outre les traditionnels travaux d'électrification, des projets concernant les énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie seront engagés.

La solidarité marquera également ce budget. Vis à vis des communes tout d'abord, avec un accompagnement financier soutenu des programmes communaux de travaux.

Vis à vis des usagers en difficultés ensuite, par une participation financière en faveur du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL).

Investissements sur les réseaux Nouvelles inscriptions budgétaires pour 2013 20,5 millions d'euros

- Renforcement du réseau électrique
- Extension du réseau électrique
- Enfouissement du réseau électrique
- Sécurisation du réseau électrique
- Éclairage public
- Génie Civil réseaux de télécommunications
- Réseaux chaleur



GROUPE EDF

➡ UN COUP JE GAGNE... Un coup tu perds !

Le gouvernement vient d'approuver la révision à la baisse du tarif rémunérant ERDF pour la période 2009/2013 suite à l'annulation du « TURPE 3 » par le Conseil d'Etat, mais prend en charge en contrepartie le remboursement auprès d'EDF (fournisseur) d'un impressionnant arriéré de CSPE.

40 M€ à rembourser au consommateur...

Suite à un recours contentieux du SIPPE-REC (Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Électricité et les Réseaux de Communication) contre les éléments constitutifs du « TURPE 3 », c'est-à-dire, le tarif d'utilisation du réseau que paient les fournisseurs à ERDF (donc les abonnés de l'électricité dans leur facture), le Conseil d'État a estimé que « la méthodologie retenue par le régulateur pour déterminer la rémunération du capital d'ERDF n'était pas pertinente ».

La Commission de régulation de l'énergie (CRE) a donc été obligée de revoir sa copie et indique par conséquent, qu'ERDF devra rembourser le différentiel aux consommateurs.

C'est pourquoi, le Ministère de l'Économie, tout comme celui de l'Écologie et de l'Énergie, viennent d'entériner la modification rétroactive du tarif d'utilisation des réseaux basse et moyenne tension exploités par ERDF pour la période concernée.

Dans la pratique, et pour éviter de recalculer toutes les factures sur 4 ans, la régularisation sera opérée sur les factures de juin et juillet 2013. Le tarif sera par conséquent abaissé de 2.5 % durant ces deux mois.

Mais si au final cette répercussion sur les factures des particuliers restera symbolique, environ 1 euro par foyer, le total des remboursements s'élèvera à 40 millions d'euros pour ERDF.

Cette mauvaise nouvelle pour le groupe EDF est néanmoins à relativiser.

... mais près de 5 milliards d'euros pris en charge par l'État !

Si la Contribution au Service Public de l'Électricité (CSPE), ne parle pas forcément aux consommateurs d'électricité que nous sommes, elle figure pourtant sur toutes les factures. Le taux de cette taxe, qui sert à couvrir les charges des missions de service public d'EDF, dont notamment le rachat à prix bonifié de l'électricité produite par les énergies renouvelables, a régulièrement été revu à la hausse au cours de ces dernières années.

Cependant, face à la multiplication des projets éoliens et surtout photovoltaïques jusqu'en 2010, les charges que la CSPE était censée couvrir, ont explosé. C'est pourquoi, à la demande de l'État et afin de ne pas faire porter sur le consommateur, la charge intégrale de cette augmentation, EDF a durant un temps compensé le manque à gagner. À la fin de l'année 2012, ce sont 4,9 milliards d'euros qui manquaient à l'appel. EDF a par conséquent demandé à l'État le remboursement de ce montant et vient d'obtenir satisfaction, au motif qu'il y a lieu de « préserver la capacité à investir d'EDF ».

L'État procédera à ce remboursement par étapes jusqu'en 2018.

Qui paiera la facture au final ?

Sans nul doute, le consommateur d'électricité. Ce qui confirme, si cela était encore nécessaire, que le prix de l'électricité sera dorénavant et pour une durée non déterminée, tendanciellement à la hausse.



LA PAROLE aux Élus

Michel IBARLUCIA
Maire d'Ainhoa



La commune d'Ainhoa est-elle confrontée à des problèmes électriques ?

La commune d'Ainhoa, en plus d'avoir une vocation agricole affirmée, est un lieu touristique reconnu par la qualité architecturale du village et par le niveau des services offerts (restaurations, commerces, hébergements, festivités).

Les deux cas de figure auxquels la collectivité est confrontée pour la gestion électrique sont :

1. L'alimentation des exploitations agricoles dans les conditions de l'habitat isolé, et
2. Les besoins de l'activité touristique saisonnière dans un site classé.



La politique communale veille à investir tant en matière de sécurisation de la distribution de l'énergie, que dans l'enfouissement des réseaux pour améliorer le cadre de vie.

Pensez-vous que les travaux du SDEPA ont contribué à améliorer la situation ?

Dans les deux cas évoqués, les travaux du SDEPA ont permis de résoudre des problèmes de dysfonctionnements récurrents dans certains quartiers isolés d'une part et d'entreprendre d'autre part l'amélioration du cadre de vie du bourg (Putzu berea) et du quartier Dantxaria, en effaçant du paysage les réseaux aériens.

Sollicitez-vous à nouveau le SDEPA pour des travaux de ce type ?

Une commune rurale, même si elle ne connaît pas les sollicitations des communes du littoral en matière d'urbanisme, a fort à faire avec un réseau et des équipements vieillissants ou inadaptés et le souci de plus en plus prégnant de faire des économies de consommation.

Dans ces conditions, la commune d'Ainhoa a et aura sans aucun doute besoin du SDEPA pour sécuriser son réseau, améliorer le service, optimiser les équipements et maîtriser les consommations.

De manière générale, qu'attendez-vous des prestations du SDEPA en faveur de votre commune ?

Une commune de la taille d'Ainhoa a peu voire pas de moyens humains en mesure de traiter, suivre et résoudre :

- les problèmes relatifs au fonctionnement du réseau électrique,
- la gestion des équipements et des consommations (éclairage public)
- l'évolution des moyens à mettre en œuvre pour accompagner l'augmentation des besoins relatifs à la démographie (urbanisme).

De ce point de vue, l'expertise du SDEPA est sans aucun doute appréciée,

pour ne pas dire indispensable à la prise de décision des élus ; qui ne sont pas des techniciens spécialisés dans la gestion des problèmes électriques à l'échelle d'une collectivité.

L'aspect financier ne peut pas être occulté. Crise ou pas, les investissements nécessaires à la réalisation des travaux sont toujours lourds pour des budgets communaux toujours plus sollicités.

Les opportunités offertes par le SDEPA en matière de financement permettent d'engager des investissements nécessaires à l'évolution de la collectivité et au confort des administrés.

AGENDA

- Lancement de la consultation pour le marché de travaux d'électrification 2014/2015, le vendredi 21 juin 2013.
- Réunion du Bureau Syndical le mercredi 10 juillet 2013.
- Restitution du Compte Rendu Annuel de Concession par ERDF, au SDEPA le jeudi 11 juillet 2013.
- Réunion du Bureau Syndical le jeudi 12 septembre 2013.
- Participation du SDEPA au Congrès National de la FNCCR à Montpellier du 17 au 19 septembre 2013.



INFORMATION DES COMMUNES

DES RÉUNIONS DE SECTEUR PLÉBISCITÉES par les élus



Réunions à Cambo-Les-Bains et Oloron-Sainte-Marie

Depuis maintenant trois ans, le SDEPA va à la rencontre des élus locaux, au travers de réunions de secteurs qui permettent d'échanger sur de nombreuses problématiques.

Que ce soit au sujet du service mutualisé d'entretien de l'éclairage public en 2012 ou plus récemment en ce qui concerne les investissements du SDEPA dans le domaine de l'électrification suite aux orientations budgétaires, ou encore pour présenter sa politique énergétique territoriale (EnR, MDE), le SDEPA a fait le choix de la proximité.

Il est vrai que les réunions de Comités Syndicaux, dont les ordres du jour sont

souvent chargés, ne permettent pas toujours de répondre exhaustivement aux questions des représentants communaux.

Par ailleurs, les Maires qui ne sont pas nécessairement délégués de leur commune auprès du SDEPA, participent avec grand intérêt à ces réunions locales où de nombreuses questions sont abordées (suivi de chantiers, aides financières, services aux communes etc...).

Le succès de ces soirées d'échange ne se dément pas (encore plus de 250 participants aux réunions de début d'année), aussi, le SDEPA ne manquera pas de poursuivre cette démarche et ce, chaque fois que l'actualité le nécessitera.

ÉCHANGES NATIONAUX

LE SDEPA au salon des maires de France

À l'initiative de la FNCCR, l'ensemble des Syndicats d'Énergie de France ont été invités à venir tenir à tour de rôle, le stand de la Fédération Nationale à l'occasion du Salon des Maires de France qui s'est tenu à PARIS en novembre dernier.

Le SDEPA était donc présent le mercredi 21 novembre 2012 avec l'ensemble des Syndicats d'Aquitaine afin d'accueillir le public, les professionnels, les élus et les informer sur l'ensemble des missions de la FNCCR et des Syndicats d'Énergie. Accompagnés des services de la FNCCR et de leur Président Xavier PINTAT, les 5 Syndicats d'Aquitaine ont notamment reçu à cette occasion, les élus de leurs territoires respectifs.

Une importante délégation des Pyrénées-Atlantiques avait pour l'occasion fait le déplacement dans le cadre de l'Association des Maires, et ce fut avec grand plaisir que le SDEPA échangea avec eux et partagea un moment de convivialité.

Les nombreux questionnements entre syndicats et institutions, ainsi que la par-

ticipation d'élus et services du SDEPA à diverses tables rondes et conférences, ont permis de porter la voix de nos collectivités, à un moment où le débat national sur la transition énergétique et la réflexion sur la réforme territoriale s'engageaient.

L'initiative de la FNCCR ayant été largement appréciée, celle-ci sera certainement reconduite en 2013.



Madame Bellon, Présidente d'ERDF et l'Exécutif de la FNCCR sur le salon.

ÉNERGIES RENOUVELABLES

➡ ÉLUS ET PERSONNEL DU SDEPA sur le terrain

Depuis maintenant plusieurs années, le SDEPA assure la pose de panneaux photovoltaïques sur des cabanes de bergers situées en estives, afin de leur permettre de poursuivre leur activité économique dans des conditions plus adaptées à leurs besoins.

Le berger solitaire occupant une cabane vétuste en dehors des normes sanitaires et environnementales, a laissé la place à une activité familiale qui se développe dans le respect de la réglementation (assainissement, normes de fabrication du fromage, amélioration des cabanes en tant que lieu d'activité et de vie).

Ainsi, d'ores et déjà, 40 sites (cabanes, habitations, pompages) ont été équipés sur le Piémont Basque et Béarnais, dont notamment la cabane de BERGOUT à OSSE-en-ASPE.

C'est dans le cadre de la mise en service de cette installation, que les élus et agents du SDEPA se sont rendus sur place, afin de constater de visu, le travail accompli.

Ce fût aussi l'occasion de s'entretenir avec le berger et sa compagne sur le changement de mode de vie que cette électrification a entraîné pour eux.

Cette cabane est en effet occupée par le berger de mai à septembre. Grâce à la desserte électrique par énergie renouvelable et au confort qui en découle, sa femme et ses deux enfants viennent y vivre égale-

ment en dehors du temps scolaire.

Dorénavant, la notion d'économie montagnarde est plus que jamais compatible avec la notion de développement durable sous tous ses aspects.

L'installation d'une production autonome d'électricité par capteurs photovoltaïques a permis d'éviter la construction de 2 200 m de ligne HTA aérienne.



Elus et agents du SDEPA à la cabane de « BERGOUT » à Osse-en-Aspe.

RÉSEAUX DE GAZ

➡ DES MESURES À PRENDRE pour la sécurité de tous !

Les travaux réalisés à proximité des conduites de gaz doivent respecter des règles de sécurité. Le SDEPA et GRDF sensibilisent les entreprises à cet effet.

Les endommagements d'ouvrages de gaz (conduites, compteurs) lors de travaux, au-delà du danger qu'ils génèrent, provoquent des incidents sur le réseau de distribution de gaz avec interruption de fourniture pour les clients. De plus, ils occasionnent souvent une gêne pour les riverains par leurs conséquences, notamment en matière de circulation.

GrDF et le SDEPA sont fortement impli-

qués pour réduire ces incidents et le travail mené avec les entreprises de travaux, porte ses fruits puisque les dommages ont diminué de 40 % en 2012 par rapport à 2011. Les techniques de détection préalable des réseaux dans le sous-sol, l'analyse des risques avant le commencement du chantier, le développement de nouvelles techniques de terrassement dites « techniques douces » ont contribué à l'obten-

tion de ce résultat dans l'intérêt de l'ensemble des parties prenantes.

Bien entendu, le respect des nouvelles procédures de DT et DICT facilite le bon déroulement des chantiers, c'est pourquoi, le SDEPA réunira au cours de l'automne prochain, l'ensemble des entreprises de travaux nouvellement retenues pour le marché 2014-2015 afin de les sensibiliser à ce nouveau dispositif.

RECUEIL

Des actes administratifs...

BUREAU DU 10 JANVIER 2012

- 1- Création d'une régie à autonomie financière pour l'exploitation du service de production d'électricité photovoltaïque
- 2- Examen de l'ensemble des rapports financiers à présenter au Comité Syndical
- 3- Création d'un poste d'adjoint administratif

COMITÉ DU 21 JANVIER 2012

- 4- Décisions modificatives au budget 2011
- 5- Exécution du budget 2012 à voter après le 1^{er} janvier 2012
- 6- Débat d'orientations budgétaires 2012
- 7- Délibération du comité pour la création d'une régie à autonomie financière pour l'exploitation du service de production d'électricité photovoltaïque
- 8- Délibération concernant les nouvelles modalités de financement des renforcements de réseaux électriques basse tension
- 9- Délibération pour la composition du conseil d'exploitation de la régie pour l'exploitation du service de production d'électricité photovoltaïque
- 10- Délibération pour désigner le Directeur de la régie pour l'exploitation du service de production d'électricité photovoltaïque

BUREAU DU 06 MARS 2012

- 11- Emprunt d'un montant de 500 000 € à contracter pour le compte des communes.
- 12- Emprunt de 1 000 000 € à contracter pour le compte des communes.
- 13- Avenant de transfert de marché entre la société MULTITEC et la société SAUGE-SCOPELEC
- 14- Avenant au marché d'entretien de l'éclairage public

- 15- Régularisation du classement du SDEPA en référence à une strate démographique
- 16- Partenariat technique et financier entre le SDEPA et le Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement (CPIE)

COMITÉ DU 17 MARS 2012

- 17- Compte rendu des transferts de crédits réalisés sur l'exercice 2011
- 18- Délibération du Comité sur le compte de gestion de l'exercice 2011
- 19- Présentation et vote du compte administratif 2011
- 20- Présentation et vote du budget 2012
- 21- Présentation du compte administratif et compte de gestion 2011 du budget annexe relatif à la production d'électricité photovoltaïque
- 22- Budget 2012 de la régie de production d'électricité photovoltaïque
- 23- Délibération sur le choix des délégataires du service public de distribution de gaz combustible pour 3 communes du département des Pyrénées-Atlantiques

COMITÉ DU 14 OCTOBRE 2011

- 38- Délibération du comité sur l'instauration de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE)
- 39- Délibération du comité sur la fixation du coefficient multiplicateur pour la TCFE
- 40- Délibération du comité sur les modalités de reversement aux communes de la TCFE

BUREAU DU 20 JUIN 2012

- 24- Autorisation de signer le marché de travaux d'alimentation en électricité par générateurs photovoltaïques de sites isolés
- 25- Mise en place d'un règlement relatif à l'information des financements apportés par le SDEPA

- 26- Création d'un programme de renforcements électriques souterrains
- 27- Régularisation du classement du SDEPA en référence à une strate démographique
- 28- Convention entre le SDEPA et SIG IMAGE pour le traitement des DT et DICT
- 29- Création d'un emploi non permanent à temps complet
- 30- Autorisation d'ester en justice
- 31- Emprunt de 1 500 000 €

BUREAU DU 02 OCTOBRE 2012

- 32- Signature d'un marché négocié avec ERDF
- 33- Vote du programme départemental esthétique
- 34- Transformation d'un poste d'attaché territorial en poste d'attaché principal
- 35- Adhésion du SDEPA au service « Communications Électroniques » de la FNCCR
- 36- Décision de participation du SDEPA au Congrès des Maires de France

BUREAU DU 19 DÉCEMBRE 2012

- 37- Création d'un emploi de Directeur Territorial avec détachement sur emploi fonctionnel et prime de responsabilité
- 38- Renouvellement de la convention de co-maitrise d'ouvrage SDEPA/Conseil Général pour la pose de fourreaux fibre optique
- 39- Convention Article 8 2013/2014
- 40- Convention pour la sécurisation des réseaux électriques
- 41- Protection complémentaire des agents du SDEPA
- 42- Détermination des ratios d'avancement à l'échelon spécial de l'échelle 6
- 43- Adaptation du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux conformément au décret 2012-924 du 30 juillet 2012.